

# Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 15 avril 2016 à 18 h 30.

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Bernadette CHAMBRETTI, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Suzanne GINISTY, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absents excusés : Hélène GERAUD (pouvoir à Patricia LAUR).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Vote des budgets Primitifs : Commune et Assainissement,**
- 2) **Cession terrain RD 603,**
- 3) **Plan d'occupation des sols : modification simplifiée,**
- 4) **Lancement consultation assainissement,**
- 5) **Questions diverses.**

M. le Maire accueille M. LARDEMER, Trésorier et le remercie pour sa présence et son aide pour la préparation des budgets.

## **1) Vote des budgets primitifs de la Commune et du service Assainissement**

Marc ANDRIEU, Président de la commission des finances présente ces documents.

Le budget de la Commune s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 506 726.74 euros et 1 361 900.43 euros pour la section d'investissement. Cette dernière comprend entr'autres un programme voirie important, l'agrandissement de la médiathèque, la réfection de la toiture d'une partie de la basilique, la mise en souterrain de divers réseaux, la révision du POS, des études pour l'accessibilité des écoles et la poursuite du programme aménagement du village de Ceignac, etc...

Le budget du service Assainissement s'élève quant à lui à 269 228.98 euros en fonctionnement et 198 227.20 euros en investissement avec notamment un programme pour la requalification de la station d'épuration de Calmont.

Ces deux budgets sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **2) Cession terrain RD 603.**

Suite à l'élargissement de la RD 603, il y a lieu de régulariser les cessions nécessaires pour cet élargissement (517 m<sup>2</sup> : 43 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle G 794 ; 142 m<sup>2</sup> sur la parcelle G 1135 ; 332 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle G 35 appartenant aux habitants du village de La Palousie).

Ces cessions sont des cessions gratuites ; les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge du Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette transaction ainsi que les modalités de cession.

### **3) POS : modification simplifiée**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal pour une prise en compte du contexte bâti existant, au sein de la zone 1Nax, en bordure de la RD888. En effet, il s'agira de faire évoluer le règlement de la zone 1Nax, afin d'autoriser l'extension des constructions existantes, situées à moins de 35 mètres de l'axe de la RD888.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le lancement de cette procédure qui permettra à M. BOUTONNET de réaliser une extension du bâtiment qu'il vient d'acquérir à la zone des Molinières.

### **4) Lancement consultation assainissement**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la station d'épuration de Calmont ainsi que le projet d'étude générale sur l'assainissement (résolution du problème des eaux parasites dans le réseau des eaux usées de Ceignac, mise en place de conventions de déversement dans ce réseau pour tous les établissements non domestiques du village et mise à jour du règlement d'assainissement).

Aveyron Ingénierie nous a proposé un cahier des charges (confer compte-rendu du conseil municipal du 10 février dernier) et on attendait l'aval de l'Agence Adour Garonne pour lancer la consultation. Cette dernière a donné un avis favorable ; M. le Maire propose donc de lancer la consultation sur un journal d'annonces légales ainsi que sur le site [www.marches-infos.fr](http://www.marches-infos.fr) avec une remise des plis pour le 23 mai prochain.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

### **5) Questions diverses**

→ Affaire permis de construire M. et Mme Robert MAZARS d'Aubin : suite à la notification de refus de ce permis, la famille MAZARS a déposé auprès du Tribunal Administratif une requête en référé le 21 mars 2016. Le Juge des référés a fixé une audience le 14 avril et la

Commune s'est fait représentée par Maître FAURE-TRONCHE, avocat à Toulouse. Le délibéré conclut au rejet de la requête des époux MAZARS au motif que la légalité de la décision de rejet du permis de construire de la Commune ne présente pas de doute sérieux et condamne la famille MAZARS au paiement d'une somme de 750 euros à la Commune.

→ Révision du POS : a eu lieu mercredi 13 avril une réunion avec le cabinet OCTHEA et la Chambre d'Agriculture qui a pré-validé le zonage qui est pratiquement arrêté.

→ Evolution de l'intercommunalité : les directeurs des 3 structures (CCVCL, Communautés de Naucelle et Baraqueville) vont prochainement se rencontrer pour mettre en place un cahier des charges afin de lancer une consultation de bureaux d'étude pour examiner le devenir en terme de personnel, de compétences, etc...

→ La séance se termine avec l'approbation du compte administratif et le vote du budget du CCAS, les membres du CCAS ayant rejoint l'assemblée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h.